



Petits Tritons à Saint-Nectaire

Du dimanche 20 avril
au samedi 26 avril 2025



CASI DES CHEMINOTS AUVERGNE-NIVERNAIS

68 bis, avenue Edouard Michelin

63100 Clermont-Ferrand

☎ 04 73 98 24 54 - 55 07 98 - ✉ siege63@casi-auvni.fr

www.casicheminots-auvni.fr

Pour les enfants de 6 à 12 ans

Activités : Piscine - 5 séances.

- Tu te sentiras comme un poisson dans l'eau après cette immersion amusante dans le monde aquatique. Ces séances te permettront de passer des bons moments tout en augmentant ta confiance en toi.

Tu évolueras à ton rythme dans les ateliers qui te seront proposés, ce qui te permettra d'acquérir une indépendance au sein de l'eau. Et comme tout effort est récompensé, tu seras fier de repartir avec ton diplôme de meilleur nageur de Saint-Nectaire.

Cette approche a lieu dans la piscine couverte et chauffée du centre, sous la conduite de notre surveillant de baignade.

- **Découverte du village de Saint-Nectaire** : Au cœur du village, tu visiteras l'église romane et ses dolmens. De quoi découvrir la région auvergnate dans toute sa splendeur et ses décors enchanteurs.
- **Visite Ferme & Dégustation de Saint-Nectaire** : Après une balade à travers la forêt, tu rejoindras une ferme laitière pour y découvrir l'élevage des vaches, la traite du lait et les différentes étapes de fabrication du fromage. Ensuite, tu goûteras le fromage Saint-Nectaire, renommé pour sa texture onctueuse et ses saveurs délicates.

Activités complémentaires : Activités manuelles, découverte de la faune et de la flore. Journée (s) à thème, veillées, contes, soirées déguisées.

Et de multiples activités et veillées te seront proposées par tes animateurs !

Encadrement :

Nombre de participants : 32 à 48 dont 5 places pour le CASI

1 adulte pour 8 jeunes dont 1 directeur BAFD

1 animateur titulaire du PSC1

1 surveillant de baignade



Hébergements :

Dans la région des volcans d'Auvergne, le manoir se situe à St-Nectaire. Il dispose d'une piscine couverte et chauffée, d'une salle à manger avec cheminée, de nombreuses salles d'activités et d'un parc de 18 hectares. Chambres de 4 à 8 lits. Les repas seront préparés par le cuisinier du centre.



Adresse :

Centre du Manoir du Viginet
Chemin du Viginet - 63710 St-Nectaire
04 73 88 50 15

Transport :



Les enfants ne sont pas convoyés par le CASI.

Les parents ont en charge l'accompagnement de leur enfant à l'aller sur le centre du Manoir du Viginet à St-Nectaire comme pour le retour.

Trousseau à télécharger sur le site www.casicheminots-auvni.fr



Chaque jeune doit être en mesure de porter son bagage, merci de ne pas trop le charger.



Portables et objets électroniques :

Afin d'éviter les pertes ou les vols, il est recommandé de ne pas emporter de portables, objets électroniques ou bijoux de valeur.

Aucune réclamation ne sera admise en cas de perte, de vol ou de dégradation de matériel.



Tarifs en fonction du quotient familial :

Coût réel CASI	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
610 €	65€	110€	155€	200€	245€	290€	335€	380€	425€	470€

Le prix de votre séjour dépend de votre **quotient familial** qui détermine votre **tranche tarifaire**.

Calculez votre Quotient Familial :

votre *Quotient Familial (QF)* = votre *Revenu Fiscal de référence (R)* divisé par votre *Nombre de parts fiscales (N)*

$$QF = \frac{R}{N}$$

► reportez-vous à votre avis d'imposition ou de (non-imposition) 2024 sur les revenus 2023

Quotient familial	Inférieur à 6000€	Compris entre 6001€ et 8000€	Compris entre 8001€ et 10 000€	Compris entre 10001€ et 12000€	Compris entre 12001€ et 14000€	Compris entre 14001€ et 16000€	Compris entre 16001€ et 18000€	Compris entre 18001€ et 21000€	Compris entre 21001€ et 25000€	Supérieur à 25001€
Tranche tarifaire	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10

► Tarifs dégressifs pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits au séjour :

- 10 % pour le 2ème enfant ; -20 % pour le 3ème enfant.

► Totalité du règlement exigible à l'inscription.

► Possibilité de règlements échelonnés en accord avec le CASI (3 chèques maximum)

Assurance : AXA

Toutes les activités sont assurées par le Comité des Activités Sociales Interentreprises (C.A.S.I.).

Les frais médicaux sont à la charge de la famille (C.P. SNCF ou S.S.).

